

TEXTES LÉGISLATIFS ET RÈGLEMENTAIRES

- 23 janvier 1957. — Arrêté donnant rang et prérogatives de Directeur général à M. Julien CAIN, directeur des Bibliothèques de France.
- 22 mars 1957. — Arrêté du Préfet de la Seine fixant le statut particulier du corps des bibliothécaires à la Préfecture de la Seine et la répartition des effectifs. (Bul. municipal officiel de la Ville de Paris, 3 avril 1957, p. 677).
- 9 avril 1957. — Arrêté autorisant l'ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement de trois bibliothécaires, réservé aux archivistes-paléographes. (*J.O.*, 13 avril 1957, p. 3951).
- 9 avril 1957. — Arrêté autorisant l'ouverture d'un concours pour le recrutement de sept sous-bibliothécaires. (*J.O.*, 13 avril 1957, p. 3951).
- 9 avril 1957. — Arrêté fixant la liste des bibliothèques municipales dans lesquelles peut être accompli le stage préparatoire au certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaires. (*J.O.*, 21 avril 1957, p. 4201).
- 11 avril 1957. — Arrêté portant ouverture d'un concours sur titres, réservé aux archivistes-paléographes, pour le recrutement de trois bibliothécaires. (*J.O.*, 27 avril 1957, p. 4403).
- 15 avril 1957. — Arrêté fixant les dates et modalités du concours pour le recrutement de sept sous-bibliothécaires. (*J.O.*, 27 avril 1957, p. 4404).
- 29 avril 1957. — Arrêté portant reclassement des fonctionnaires des catégories D et C relevant du Ministère de l'Éducation nationale (Direction des Bibliothèques de France et de la lecture publique) dans les nouvelles échelles de rémunération instituées par le décret n° 57-174 du 16 février 1957. (*J.O.*, 10 mai 1957, p. 4699).
- 3 mai 1957. — Arrêté fixant la liste d'admission à l'emploi de bibliothécaire, pour l'année 1957, d'archivistes-paléographes ayant satisfait aux épreuves du stage professionnel prévu à l'article 10 du décret du 16 mai 1952 (bibliothèques). (*J.O.*, 22 mai 1957, p. 5146).